



REGLEMENT INTERIEUR

Dispositions particulières

Pour l'utilisation de la salle

POLYVALENTE

DISPOSITIONS PARTICULIERES

Locaux mis à disposition :

- La salle POLYVALENTE d'une capacité de 400 personnes;
- Du hall d'entrée comprenant un bar
- Une cuisine;
- Une salle équipée de réfrigérateur et congélateur ;
- Des sanitaires.

Les horaires :

La salle polyvalente peut être louée uniquement les Week-end :

Horaires d'ouvertures pour la location d'un Week-end complet :

- Vendredi de 14 h 00 à 22h 00
- Samedi de 8 h 30 à 5 h 00 (le dimanche)- **Arrêt de la musique à 3 h 00**
- Dimanche de 10 h 00 à 17 h 00

Horaires d'ouverture pour la location d'une seule journée

- De 8h30 à 21 h 00

Sécurité :

Pour la sécurité de tous, les consignes suivantes doivent être impérativement respectées :

- La capacité d'accueil d'un maximum de 400 personnes ne doit pas être dépassée ;
- Les issues de secours doivent restées libres d'accès ;
- Les installations électriques ne doivent pas être modifiées ou surchargées. L'alimentation électrique des systèmes de sonorisation n'est autorisée que depuis les coffrets et les prises installée dans la grande salle. Elle est strictement interdite depuis tout autre endroit et en particulier depuis la régie ou depuis les tableaux électriques qui doivent demeurés fermés ;
- Aucun matériel de cuisson supplémentaire ne doit être introduit dans les locaux ;
- Aucune arme, de quelque catégorie que se soit, ne doit être utilisée dans les locaux.

Propreté et rangement :

Le non-respect des conditions suivantes entrainera la non restitution de tout ou partie de la caution :

- Le mobilier utilisé doit être soigneusement nettoyé avant d'être rangé dans le local de stockage ;
- Le podium et le parquet doivent être stockés dans le local selon les consignes données par le gardien ;

- Les locaux doivent être soigneusement balayés et les grosses salissures récurées ;
- La cuisine et ses annexes (sols, matériel de cuisson, réfrigérateur...) doivent être impérativement nettoyés ;
- Les déchets sont triés (papier, carton, plastique, verre...) et amenés au Point R à proximité de la salle polyvalente ;
- Les autres déchets sont mis en sac poubelles et stockés dans les containers mis à disposition. Les sacs en surplus qui ne peuvent pas être déposés dans les containers sont évacués par les locataires ;
- Les abords sont nettoyés et remis en l'état d'origine.

Respect des riverains

- Afin de respecter la tranquillité des riverains, la salle polyvalente est équipée d'un limiteur acoustique ne permettant pas de dépasser les 90 décibels ;
- L'ordre public aux abords de la salle et sur les parkings sera maintenu. Toute attitude bruyante (cris, portes de véhicules claquées, pétards...) est à éviter.